



La résolution des conflits dans la société en milieu coutumier entre hier et aujourd'hui. Cas de la tribu Yira

Kakule Kamaliro¹

Résumé

La vie quotidienne des hommes évolue au sein de toute société : les uns positivement dans l'intégration réciproque de la modernité et de la tradition, les autres négativement par la régression sociale où la tradition et la modernité s'excluent mutuellement. C'est dans ce cadre que nous avons orienté notre recherche sur la résolution des conflits en milieu traditionnel, spécialement chez le peuple Yira. L'on retiendra que la réconciliation est sensée surmonter les crises, restaurer à tous les niveaux la dignité des personnes et ouvrir la voie au développement et à la paix durable entre les peuples. Nous soutenons que diminuer la violence n'est pas réduire le conflit ou mieux le nier. C'est élaborer des méthodes qui aident à la résolution positive des conflits. Lorsque l'on affirme que les parties en présence peuvent en tirer un bénéfice réciproque, il ne s'agit pas bien sûr de mettre sur pied d'égalité agresseur et agressé. Sanction et régulation ne peuvent être en aucun prix sacrifiées sur l'autel d'une apparente réconciliation. En milieu Yira, l'élément capital était de remarquer que la résolution des conflits était traitée de manière à régler l'homme dans la société et de remettre chacun dans ses droits selon les prescrits et les réalités réelles. Contrairement à ce qui se passe dans les Cours et Tribunaux, il se révèle que la corruption n'avait pas atteint autant d'ampleur.

La matière pénale est celle qui traite des infractions et des peines y afférentes. Toutes les infractions sus évoquées et les peines en milieu yira étaient traitées suivant une procédure qui était bel et bien observée, en l'occurrence la comparution volontaire ; la saisine d'office au cas où c'est le Chef du village qui pouvait convoquer un délinquant ; la conduite immédiate du délinquant devant la chambre de décision des Chefs du village. Bien plus, avant cette étape, les sages du village pouvaient bien mener des enquêtes pour se rendre compte de la véracité des faits dont une personne était chargée grâce à une pratique qu'on appelait « ovwenda », pratique consistant à faire boire une quantité d'eau au suspect ; s'il est coupable, il en mourait. Dans le cas contraire, il survivait et son dossier était classé sans suite.

Dans ce travail, nous avons utilisé la méthode fonctionnelle qui vise à identifier les faits sociaux et plus particulièrement les institutions à partir des fonctions qu'elles remplissent des rôles qu'elles jouent. Cette méthode a aidé à élaborer un modèle adapté à analyser la manière dont les conflits étaient réglés en milieu Yira hier et aujourd'hui. Nous nous sommes servi ensuite des approches historique, descriptive et comparative.

Mots-clés : Résolution des conflits, Milieu coutumier, Tribu Yira

¹ Kamaliro est Journaliste de la Radio Moto Butembo-Beni.

Abstract

The daily life of people evolves within any society: some positively in the reciprocal integration of modernity and tradition, others negatively through social regression where tradition and modernity are mutually exclusive. It is within this framework that we have focused our research on conflict resolution in the traditional environment, especially among the Yira people. It should be noted that reconciliation is supposed to overcome crises, restore the dignity of people at all levels and open the way to sustainable development and peace between peoples. We argue that reducing violence is not about reducing or denying conflict, it is about developing methods that assist in positive conflict resolution. When we say that the parties involved can benefit from each other, it is not, of course, a question of putting the aggressor and the aggressed on an equal footing. Sanction and regulation cannot be sacrificed at any cost on the altar of an apparent reconciliation. In the Yira environment, the conflicts in its social context were treated in such a way as to regulate man in society and to restore the rights of each person according to the rules and realities. In contrast to what happens in the courts and tribunals, it turns out that corruption was not as widespread.

Criminal law deals with offences and related penalties. All the above-mentioned offences and the related penalties, as we have indicated, were dealt with in the Yira environment according to a procedure that was well and truly observed, namely voluntary appearance; referral of the case to the court by the village chief if he was able to summon an offender; and immediate referral of the offender to the village chiefs' decision-making chamber. Moreover, before this stage, the village elders could carry out investigations to ascertain the veracity of the facts of which a person is accused thanks to a practice known as 'ovwenda', which consists of making the suspect drink a quantity of water; if he is guilty, he dies; if not, he survives and his case is closed.

In this work, we used the functional method, which aims to identify social facts and more particularly institutions on the basis of the functions they perform and the roles they play. This method helped us to develop a model that is suitable for analyzing the way in which conflicts were settled in the Yira environment in the past and today. We then used the following approaches: historical, descriptive and comparative.

Key words: Conflict resolution, Traditional environment, Yira people

Introduction

« La paix n'est pas, ne peut pas être et ne sera jamais l'absence de conflit, mais la maîtrise, la gestion et la résolution des conflits par d'autres moyens que ceux de la violence destructrice et meurtrière » (Muller, 1995). C'est dans cette logique managériale que le conflit demeure inhérent à la société. Cependant, la présence du conflit ne signifie pas qu'il est impossible de parvenir à une solution simple et réaliste selon les stratégies de faisabilité.

C'est la raison pour laquelle, Bernadette Bayada et compagnie affirment : « réduire la violence, ce n'est pas réduire le conflit, ou le nier ; c'est plutôt élaborer des méthodes qui aident à la résolution positive des conflits. Lorsque l'on affirme que les parties en présence peuvent en tirer un bénéfice réciproque,

il ne s'agit pas bien sûr de mettre sur le même pied d'égalité agresseur et agressé. Sanction et régulation ne peuvent être à aucun prix sacrifiées sur l'autel d'une apparente réconciliation. Il n'y a pas de solution « positive » qui ne passe d'abord par le respect et le renforcement de la justice.» (Bayada et al., 2010 : 9)

Dès lors l'éclosion de la société, celle-ci suscite des déséquilibres. Ceux-ci sont souvent à l'origine de plusieurs discordances. Dans la plupart des cas, ces dernières poussent les hommes aux mésententes émanant des divergences. D'emblée, la vie sociale est loin d'être une réalité compromise soutenue sur une même vision de voir les choses qui nous entourent dans notre environnement. Chaque être humain a sa façon de percevoir ce dont il fait face dans le social environnemental. Rien n'est sûr que ses convictions soient partagées par les autres et suivies à la lettre. Cela peut être à l'origine de conflit suite à la divergence dans les idées, soit selon les convictions personnelles, les intérêts visés, soit encore selon les besoins. Plusieurs problèmes existant donc sur le passé et le futur, dirions-nous ainsi avec Bernadette Bayada et compagnie que tout problème peut susciter des malentendus et même les interprétations qu'on en donne, deviennent beaucoup plus différentes.

Il s'avère que, dans cette lancée, le conflit n'est pas synonyme de son absence s'il peut arriver d'orienter de façon mesquine une comparaison superficielle dans ce sens. Bernadette Bayada et ses compagnons soutiennent : « *Le conflit fait partie de la relation humaine. Il est parfois nécessaire. Les injustices socio-économiques, par exemple, sont la cause de nombreux conflits. Elles doivent être combattues. La progression de la justice sociale, le partage et le contrôle du pouvoir dans les groupes, la gestion coopérative des classes sont des démarches qui, en s'appuyant sur le respect des droits de chacun, favorisent la meilleure prévention des conflits, non par leur négation, mais par la disparition de leurs causes. Le risque existe de vouloir nier le conflit au nom d'une prétendue paix sociale* » (Bayada et al., 2010 : 17). Réfléchissant au sujet de tout ce que pensent Bernadette Bayada et sa compagnie, nous nous proposons de nous pencher grandement sur l'identification des conflits et sur leur mode de résolution qui caractérise les *Yira*.

I. Méthodologie de recherche

I.1. La méthode

Dans ce travail, nous avons utilisé la méthode fonctionnelle. Celle-ci vise à bien identifier les faits sociaux et plus particulièrement les institutions à partir des fonctions qu'elles remplissent, des rôles qu'elles jouent (Pinto et Grawitz, 1971). Cette méthode nous a aidé à élaborer un modèle adapté à analyser la manière dont les conflits étaient réglés en milieu *Yira* hier et aujourd'hui. Ensuite, nous nous sommes servi des approches historique, descriptive et comparative.

L'approche historique nous a aidé à analyser l'aspect évolutif de la résolution des conflits en milieu *Yira*. L'approche descriptive nous a permis de décrire les faits sociaux qui pouvaient être à la base des conflits dans la société et au bout de compte, celle comparative nous a aidé à analyser des points semblables et des divergences dans la manière de résolution des conflits sociaux en milieu *Yira* hier et aujourd'hui.

I.2. Techniques

Durant cette étude, nous avons recouru aux techniques multiples qui suivent : la technique d'observation, celle documentaire et les entretiens. D'entrée de jeu, la technique d'observation nous a permis de nous représenter une idée sur la façon dont les conflits sont traités ou résolus à nos jours auprès des Cours et Tribunaux par rapport à l'ancien temps. La technique documentaire est celle qui nous a permis de fouiller la plume de nos chercheurs qui ont abordé cette thématique. Ainsi donc, avons-nous usé de cette technique pour consulter certains ouvrages dans quelques bibliothèques de la place où ouvrages, revues, archivages et aussi d'autres supports nous ont été beaucoup intéressants. L'interview, quant à elle, nous a aidé à communiquer et à échanger avec nos enquêtés dans le but de recueillir des données soit des informations dans le cadre de notre travail.

II. Cadre notionnel

II.1. Le conflit

La société traditionnelle, tout comme la moderne, n'échappait pas au phénomène du conflit. L'histoire de l'humanité nous montre en suffisance que le conflit se renouvelle bien à travers les âges. La question consiste à savoir qu'est-ce le conflit. Des auteurs ont apporté chacun, sa définition au

concept *conflit* selon le domaine d'action ou d'intervention. C'est pourquoi Bernadette Bayada et compagnie (Bayada et al., 2010 : 11) estiment que l'on parle couramment de *conflit* pour exprimer des notions fort variées : désaccords, antagonisme, discorde, lutte, opposition, tiraillement, conflagration, guerre, etc. Ces mots ne sont pourtant pas des synonymes. En latin, conflit signifie affrontements, heurts. C'est le résultat de l'interférence entre forces opposées, qu'il s'agisse de divergences de besoins, d'intérêts ou de valeurs. Plus simplement, l'on peut dire que le mot *conflit* exprime un désaccord entre deux ou plusieurs parties, personnes ou groupes, lorsque ce désaccord est vécu par l'une ou l'autre des parties comme un rapport des forces. Un conflit est toujours le signe même de ce désaccord. Cependant, il est important de souligner qu'« *un désaccord n'évolue pas systématiquement en conflit* » (Bayada et al., 2010 : 11).

Dans le sens courant le plus ancien, le conflit est plutôt négatif. Il est lié à une certaine violence. L'on imagine volontiers que les personnes en viennent au moins -et à un certain échec- s'il y a conflit, c'est qu'il y a mauvais fonctionnement. Ultérieurement, le conflit a pris un sens plus juridique de contestation. L'on peut y ajouter les notions de tension et de crise à en croire Bernadette Bayada et compagnie (Bayada et al., 2010 : 11). Et d'ailleurs, de l'histoire, l'on retiendra clairement que le « *conflit* » a été longtemps considéré comme un dérèglement au sein de la société.

De ce qui précède, l'on distingue ainsi plusieurs types de conflits selon qu'ils mettent en jeu une ou plusieurs personnes, un ou plusieurs groupes. De plus, le niveau personnel conflit *intérieure* va interférer plus en permanence avec l'ensemble des autres dimensions : interpersonnelle ou entre groupes, institutionnelle, sociétale, culturelle. Les faits causals des conflits émanent de la variation de l'activité humaine du point de vue économique, politique, social, ethnique, etc.

En effet, il y a trois grandes catégories de conflits : les *conflits de besoins* qui sont surtout liés à l'objet précis ; les *conflits d'intérêts* qui touchent aux questions de pouvoir, de sentiments, d'appartenance ; ils sont difficiles à régler, et les *conflits de valeur* qui touchent alors au plus profond de l'individu, à son système de croyance comme le soutiennent Bayada et compagnie (Bayada et al., 2010 : 11-17). Ainsi, le concept *conflit* véhicule à la fois différents sentiments et des images relatifs à l'hostilité, la colère, la haine, la violence, entraînant parfois la peur, le stress, la souffrance et l'angoisse.

Il y a lieu de revenir sur une typologie bien fouillée des conflits au-delà de ce qui précède. L'on peut également parler de *conflits latents*, c'est-à-dire une ou plusieurs personnes affectées par un problème sont mécontentes de la situation présente et la tension monte. Aussi, y a-t-il lieu d'évoquer les « *conflits ouverts* ». Dans ce cas, les parties en conflits s'accusent ouvertement les unes les autres sans s'intimer responsables de leur rôle dans le conflit et cherchent à gagner. Une autre catégorie de conflits se résume par ceux *violents* : il s'agit des parties en conflit qui voudraient utiliser ou mieux présenter la violence ou encore l'agressivité comme moyen total de vaincre l'autre.

Certains chercheurs parlent aussi de « *conflits d'intérêts et d'identité* ». Dans l'optique de *conflit d'intérêt*, l'enjeu se trouve limité à un objet, un avantage, à l'exercice d'un pouvoir ; tandis que pour le *conflit d'identité*, il s'agit non pas d'acquérir un avantage, mais de rejeter l'autre en tant que tel, l'objectif étant l'élimination de l'ennemi pour ce qu'il représente en tant que personne physique ou en tant que personne morale. Il y a lieu de décrire une autre sorte de conflits. Il s'agit de ceux d'*autorité* et ceux de *pouvoir*. Ils sont ceux qui apparaissent entre des personnes de même rang hiérarchique, qui s'opposent suite à une certaine sorte d'empiètement par l'un sur les compétences de l'autre. Ils découlent de l'usurpation du pouvoir. Ceci rappelle immédiatement la nécessité de bien définir les compétences de chacun dès le départ afin d'éviter ce type de conflit assez souvent observable dans la société. Et la liste n'est pas exhaustive.

Pour rappel, le conflit est naturel et inhérent à la vie humaine. Les conflits naissent d'un désaccord naturel résultant du fait que des personnes ou des groupes de personnes diffèrent dans les attitudes, les croyances, les valeurs ou les besoins. Il peut également provenir des rivalités du passé et les différences de personnalité.

II.2. Cadre théorique

L'expression « *interactionnisme symbolique* » désigne globalement un courant sociologique d'origine américaine, fondé sur l'idée que la société est le produit des interactions entre les individus. Cette expression désigne diverses réalités tantôt d'ordre théorique tantôt d'ordre organisationnel. Cet interactionnisme entretient donc en son sein une vision constructiviste du monde. L'idée développée par les tenants de ce mouvement est que les individus interprètent le monde en fonction des interactions qu'ils ont entre eux. Le sens du monde dépend donc des interactions des êtres humains. Cette approche

entretient des liens très étroits avec les thèses constructivistes (Le Breton, 2008 : 15).

Il faut dire que l'intérêt pour l'étude de l'interaction sociale prend sa source dans deux traditions intellectuelles, le pragmatisme américain et la sociologie allemande. Plusieurs chercheurs se sont engagés dans ce domaine, à l'instar de Mead, Weber et Schutz. Pour Mead, l'interactionnisme emprunte deux idées, à savoir le lieu intersujet (moi-autrui) qui est la base de l'organisation sociale, et celle-ci doit être analysée dans son cadre naturel comme rapport entre des organismes et un environnement. De son côté, Weber estime que l'interactionnisme retient l'importance accordée à la signification interne ou subjective que l'agent donne à son action. On trouve ainsi une double composante naturaliste -primat du contexte naturel pour analyser l'action- et une composante interrelationnelle -primat du point de vue de l'agent-. Ainsi, l'interactionnisme ne s'intéresse pas seulement au rapport intersubjectif, mais au rapport entre les sujets et l'environnement. Il s'aperçoit que l'interactionnisme est à la fois une sociologie situationnelle. Blumer Hebert, quant à lui, pense que l'interactionnisme est à la fois une théorie de l'action et une théorie de l'identité sociale. La théorie de l'action suppose qu'on ne peut analyser une action donnée sans analyser son interprétation par un destinataire. L'action comme interprétation est donc conçue comme un processus d'ajustement et de coordination entre actions d'agents différents. La théorie de l'interactionnisme rejoint par ailleurs à quelque sorte le paradigme interprétatif comme approche scientifique dont l'on doit se servir pour décortiquer le fonctionnement d'un phénomène, en le rendant compréhensible à l'aide de schémas intellectuels de référence (Paillet et Mucchelli, 2003).

L'on retient que les phénomènes ne doivent qu'être étudiés de la même façon ; des phénomènes naturels et physiques nécessitent des « *explications* », tandis que les phénomènes humains demandent une « *compréhension* ». Sûrement, dans l'interaction, chacun donne des significations aux divers comportements d'autrui. Ces significations déterminent ainsi ses comportements. De ce fait, le comportement de quelqu'un est donné comme résultat de la signification qu'il donne à son comportement, la signification qu'il donne à la situation et la signification qu'il prête aux comportements des autres. Pour comprendre et interpréter une situation, un comportement donné, l'on passe par l'analyse de la signification qui lui demeure attachée par chacune des parties en présence (Paillet et Mucchelli, 2003).

II.3. Présentation du milieu d'étude : le Buyira

II.3.1. Bref historique de la tribu Yira

Le monde est peuplé d'hommes et de femmes regroupés au sein de différents groupes sociaux, restreints selon les origines. Les humains tissent largement des liens les favorisant à partager diverses valeurs socioculturelles. C'est dans ce contexte qu'un peuple sans histoire n'en serait pas un. Comme tant d'autres peuples à travers le monde, le peuple *Yira* a une origine et une histoire. A travers ce point noble, il faut signaler que nous n'épuiserons pas toute la matière relative à l'histoire du peuple *Yira*. Nous pourrions sans doute conjuguer avec certains chercheurs qui se sont intéressés à cette question.

L'existence de ce peuple dans la sous-région a donc suscité pas mal de controverses et de contradictions au milieu de plusieurs recherches. Les contradictions surgissent du point de vue de leur traversée en provenance de *Kitara* en Ouganda pour l'occupation des espaces actuels qui les hébergent en Territoires de Lubero et Beni en Province du Nord-Kivu, à l'est de la République Démocratique du Congo.

À cet aspect lié à l'origine ou à la période de l'occupation des *Yira* dans les régions actuelles, s'ajoute aussi une dichotomie dans la dénomination de ce peuple. Certains parlent des *Wanande*, d'autres des *Bayira* et d'autres encore des *Bakonjo*. Cette confusion semble conduire à une perte d'originalité dans l'identité nominale de ce peuple. Pour d'autres, cette insuffisance est survenue suite aux influences de la colonisation.

À ce sujet, le Professeur Mashahuri Kule indique que les termes *Nande et Konjo* ont pris une longue diffusion à l'époque coloniale de manière que la dénomination *Yira*, terme par lequel se désignent les anciens de l'ethnie, a été ignorée par un bon nombre de chercheurs. Certains ont tendance à y distinguer trois ethnies différentes et d'autres, se trouvant dans l'embarras, juxtaposent les termes *Nande et Konjo* tout en omettant celui de *Yira* (Mashauri Tambite Kule, 1982 : 495) Et pourtant le terme *Nande* est, selon plusieurs témoignages, étranger, en langue locale des *Yira*.

C'est pour bien dire qu'à l'époque, les différentes migrations de ce peuple furent caractérisées par des instabilités pendant les ripostes contre les arabisés qui voulaient alors assujettir les autochtones. Ces derniers prenaient parfois donc la poudre d'escampettes, abandonnant ainsi derrière eux leurs cases et leurs villages déserts pour se sauver devant l'ennemi. Il se révèle que c'est au cours des guerres contre les arabisés et les agents de l'État Indépendant du Congo, EIC. Il ne restait que des huttes vides dans les villages. Avant que les guerriers locaux ne passent à l'assaut, les enfants et tous les biens étaient

déplacés des villages pour être protégés dans un endroit plus sûr et inaccessible à l'ennemi. Pendant les razzias des arabisés, ceux-ci arrivaient dans les villages, alors que les habitants venaient de prendre d'autres destinations et se disperser, c'est-à-dire partir, *Kuenda* en *Kingwana*, la langue des arabisés. Ainsi, disait-on *Wanaenda, ils partent* ». Alors, *Wanande* serait d'une déformation de *Wanaenda* et signifierait les partants ou les fuyards au même titre que *Watoro*, c'est-à-dire ceux qui se sauvent à l'approche de l'ennemi. A leur arrivée dans la région, les explorateurs européens auraient emprunté et déformé le terme *Wanande* (Mashauri Tambite Kule, 1982 : 502).

En effet, le mot *Wanande* prend sa source sémantique dans le *Kingwana*, dialecte parlé dans quelques parties du Nord-Kivu et dans l'Ituri. C'est une conviction de certains chercheurs qui, pourtant, n'échappent pas aux cribles hypothétiques scientifiques. Par ailleurs, le mot *Konjo* n'a donc pas son origine dans la langue locale. Ce mot peut probablement être un héritage des explorateurs anglais qui ont précédé les belges dans la région. Cette version est soutenue par le Professeur Mashauri Kule qui affirme que l'attribution des mots *Wanande* et *Konjo* est facultative, car désignant un seul peuple que l'on trouve au Zaïre (République Démocratique du Congo) ou en Ouganda voisin, et qu'ils sont récents des néologismes des colons vers les années 1850 (Mashauri Tambite Kule, 1982 : 502).

En dépit de cette similitude dans la signification des mots *Wanande* et *Konjo* selon qu'on se trouve au Congo-Kinshasa ou alors en Ouganda, qu'en est-il alors du concept *Yira* ? Contrairement aux néologismes des explorateurs qui s'enracinent dans la langue locale, le terme « *Yira* » dépend d'autres aspects du point de vue syntaxique selon les chercheurs et les milieux.

Dans le clan, le terme « *Yira* » se taille une part de hauteur et vaut son pesant d'or dans l'ancienneté de l'ethnie de ce peuple. En voie de conséquence, chez la population concernée, « *Yira* » est utilisé souvent par les anciens de l'ethnie et aussi dans la littérature orale de l'ancien Royaume de *Kitara*. Ce terme change d'une orthographe à une autre selon les intéressés et les chroniqueurs. Ainsi, parle-t-on des *Baira*, *Bairo*, *Biru* au pluriel et *Kaira*, *Mwira*, *Muyira*, *Ira* et *Hera* au singulier ; « *Yira* », c'est l'abrégé du *Muyira*, « *Bayira* » au pluriel, variantes utilisées par les membres de l'ethnie intéressée quand ils s'interpellent.

S'il faut percevoir la teneur de cette dimension authentique liée au mot « *Yira* » pour désigner le peuple concerné, il en ressort qu'à part son sens propre, il est chargé d'une autre connotation liée plus à l'homme blanc pour redescendre à l'autochtone indigène « *Uli Muyira* », littéralement ce concept veut dire « *tu es autochtone indigène* » qui, par ailleurs, désigne un « *non*

civilisé », en opposition avec les « *évolués de l'époque coloniale* » qui ont fléchi devant la colonisation en rejetant leur identité culturelle pour adopter le mode de vie européen.

Dans un autre chapitre, « *Muyira* » désigne un païen dans le langage des premiers missionnaires, « *Mushenzi* », c'est-à-dire un « *non islamisé* ». En fait, le colonialisme a fait tomber à moule l'identité culturelle du peuple *Yira* dans sa dimension authentique. Ainsi, constatons-nous que les termes paraissant d'une négativité comme autochtones, indigènes, hommes noirs, étaient devenus semblables à une insulte pour mépriser l'Africain. Tout compte fait, convenons avec le Professeur Mashahuri Kule (1982 : 502) que le choix entre les termes « *Yira* », « *Konjo* » et « *Nande* » sera opéré selon qu'on est engagé dans la philosophie de l'histoire locale. Le vocable « *Yira* » permet à un chercheur de remonter aux origines de l'ethnie, car il s'enracine bien dans la mythologie du groupe social ainsi dénommé.

Le peuple *Yira* ne tire pas son origine dans la région qu'elle occupe actuellement. En fait, tous les *Yira* ont conscience de leur provenance de *Kitara*. Ce nom désigne une région située au nord-est du *Rwanzururu*. *Kitara* était un royaume qui aurait été fondé vers le dixième siècle et conquis au XV^{ème} siècle par les *Nyoro*. Longtemps après, les *Luo* sont venus détrôner ces derniers.

Le royaume fut ainsi caractérisé par les rapports de force qui le conduisirent vers une instabilité permanente. C'est durant donc cette incertitude que le peuple *Yira* a commencé les migrations dans les régions plus sécurisées vers l'ouest. D'autres lanternes scientifiques éclairent qu'il semble plus profitable que les *Yira* aient émigré bien après la conquête du royaume par les *Luo* [...]

Pas mal de zones d'ombres demeurent encore sur le parcours de différentes migrations qu'a effectuées le peuple *Yira* pour venir occuper leur région actuelle. Toutefois, nous proposons donner un bref aperçu sur les clans *Yira* ayant une grande renommée ethnique au sein de la grande famille *Yira*. Le partage de l'Afrique par l'Occident a, par ailleurs, contribué à la dislocation des peuples qui, de nature, demeuraient ensemble. Lieven Bergmas, l'un de premiers missionnaires catholiques qui ont bien longtemps servi dans la région à l'époque coloniale, paraphrase : « *En effet, lorsqu'à la fin du 19^{ème} siècle, des puissances européennes divisèrent le centre de l'Afrique : la majorité de la population Munande appartient à l'État Indépendant du Congo, et la minorité fit partie de l'Ouganda.* »

II.3.2. Les clans Yira

Le peuple *Yira* est situé à l'est de la République Démocratique du Congo, en Territoires de Lubero et de Beni majoritairement, alors qu'une autre partie est située en Ouganda dans le District de *Kasese*. Cette tribu renferme en son sein une multitude de clans. Parmi ces derniers, environ quatre sont plus influents dans l'histoire du *Muyira*, à savoir les *Baswagha*, les *Basukali*, les *Bamate* et les *Batangi*. Sans plus autant rentrer dans les stricts détails historiques de chaque clan en milieu *Yira*, nous en donnons un aperçu général.

Primo, les *Baswagha* sont un clan situé en Territoire de Lubero. Après la traversée de *Kitara* jusqu'au *Buyira* actuel, sous la conduite de *Taliwaruvana*, les *Baswagha* se sont reposés chez leurs frères, des *Bashu*, et continuèrent la marche pour aboutir ensuite à *Ngwenehe*, leur premier village. Ensuite, ils se sont repandus dans la région qu'ils occupent à ces jours sous la houlette de leur ancêtre *Taliwaruvana*.

Secundo, les *Basukali* –dits aussi *Bashu*- sont une population des montagnes. Ils restent sur les massifs qui surplombent le Graben en Territoire de Beni. Ils se disent être venus de *Kitara* spécialement de *Nyoro* sur le contre-fond du *Rwanzururu*.

Tertio, les *Bamate* et les *Batangi* sont deux regroupements claniques situés au sud du Territoire de Lubero où ils vivent d'ailleurs avec d'autres petits clans comme les *Bahambo*, les *Bahira*, voire les *Bahunde*. Après toute cette chaîne de réalité, les relations parmi les *Yira* restent soudées entre les clans

II.3.3. Situation géographique de la tribu Yira

On parle des peuples dépourvus de terres à travers le monde qui font parfois l'objet d'actualité dans la presse écrite et sur les chaînes de télévision. Tel n'est pas le cas du peuple *Yira*. Le pays de *Yira* a comme limites : à l'est, le Mont *Ruwenzori* avec la rivière *Luviriha* et le lac Edouard, lesquels constituent la frontière entre la République Démocratique du Congo et l'Ouganda ; au sud, les Territoires de Ruthuru et de Walikale en Province du Nord-Kivu ; à l'ouest, ce sont donc les régions des *Bakumu* et des *Bapere* ; au nord, il s'agit de celles des *Bapakombe*, *Bambuba*, *Lese* et *Batalinga*. Le regard particulier de Messieurs Kambalume et Kakule Muwiri estime que le peuple *Yira* se trouve à 300 km de Goma, la capitale provinciale du Nord-Kivu et 250 km de Bunia dans les *Mitumba* au nord-ouest du lac Albert et plus de 10 km de l'Equateur (Muwiri, Kambalume et Kivete, 2002 : 21).

Le peuple *Yira* a deux grandes entités qui connaissent petit à petit le modernisme et le brassage culturel. Il s'agit de la Ville de Butembo et celle de Beni. A part ces deux lieux de référence de la société en milieu urbain, il y a

aussi des chefs-lieux des Chefferies et des Secteurs comme *Mbau, Butungera, Mbingi, Mambasa, Musienene* avec des résidences traditionnelles des Chefs coutumiers, entre autres *Kivuli Vusa, Mutendero, Iremera, Kitovo, Mugholungu et Kyambya*. La communauté *Yira* comprend deux grands espaces : le plus vaste se situe au sud et le moins grand, au nord.

II.4. Organisation sociale, administration et éducation

Depuis ses origines, la communauté *Yira* revêt plus largement l'image d'une société structurée permettant à ses membres de s'épanouir. En ce sens, un ensemble de pratiques sociales ont été des porte-étendards de cette réalité au travers des âges. Pour ce qui est de l'organisation sociale en milieu *Yira*, plusieurs facteurs entrent en compte. L'existence des relations de plaisanterie impliquent plus les clans deux à deux dans le système de formation commune de base pour les membres de tous les clans par le canal de l'initiation, des unions matrimoniales sans contraintes d'appartenance clanique ou mieux alors de rang social. Cette solidarité commune est parlante. Au sein de la communauté, le *Muyira* doit contribuer en tant qu'individu aux divers travaux communautaires concernant bien l'intérêt social. Dans cette même optique et s'agissant d'une vengeance collective comme contractant un lien pour une cause commune, la camaraderie, basée sur des échanges pour faire preuve de loyauté, était également en marge de l'organisation sociale *Yira* (Tsongo Tembo, 1990 : 6).

Dès lors, les institutions administratives sont manifestes chez les *Yira*. Dans chaque juridiction, il y avait des administratifs. Cette société s'est fondée sur une sorte de sociabilité perçue comme réalité pour exprimer plus les relations entre les membres de la société. C'est d'ailleurs pourquoi le *Muyira* traditionnel ne pouvait pas se passer facilement de la notion de consanguinité ou encore de la territorialité. Pour bien solidifier cette thèse, convenons que cet aspect concerne ceux qui habitent la même entité territoriale tout comme ceux ayant un ancêtre commun. Ceux partageant le même sang sont appelés « *Avaghuma* », c'est-à-dire « *les uns* », et ceux qui habitent la même entité sont appelés « *avasavasa* », concept qui veut dire « *les mêmes* » (Tsongo Tembo, 1990 : 6). Tout en tenant compte des compétences et des charges de chacun dans la société *Yira*, le partage et la participation jouent une grande fonction.

Basé sur le modernisme, le monde actuel est voué aux diverses mutations dont les conséquences affectent beaucoup la société. A nos jours, l'éducation prend du galop dans la communauté dès le bas âge jusqu'à l'âge majeur, voire au-delà. A l'époque, l'éducation des jeunes restait une majeure préoccupation ; filles et garçons étaient tous concernés. Il sied de rappeler que la cuisine,

« *akanyumba* », était l'espace et un bon cadre de formation destinée aux jeunes filles autour du feu et à côté de leurs mères. Ensuite, les garçons, après un certain âge, suivaient à la véranda au milieu des hommes pour avoir une éducation adéquate sur le devenir d'un homme mûr et responsable, intègre et de responsabilité sociale. Mise à part la véranda, le moment de paître les animaux en brousse et la période affreuse de l'initiation étaient une opportunité de passer aux cribles de l'enseignement par des initiés.

Si pour le Professeur Muwiri et Kambalume, « *le Kyaghandanda* » est un lieu indiqué pour échanger sur les problèmes touchant la vie du groupe, Gérard Defois (1988 : 91) soutient que la famille est un lieu premier de la transmission du patrimoine culturel et de l'éducation. Dans cette optique, l'éthos culturel du peuple *Yira* regorge de tout un pan de valeurs traditionnelles pour assurer l'éducation à la jeunesse pour préparer son avenir et celui de la communauté. Cela se fait à travers des contes, des proverbes, des mythes et des légendes.

III. Conflits et modes de leur résolution en milieu *yira*

III.1. Sortes des conflits en milieu *yira*

Un monde sans conflit peut ne pas être réaliste. A travers les âges, l'on retient que les inégalités et les inimitiés ont semé des discordances entre les hommes. La démonstration de force et la capacité de nuisance prévalent donc. Au cours de ce point, nous voudrions comprendre les sortes de conflits presque dans le sens plus causal du fait même. Ainsi donc, en milieu culturel *Yira*, les conflits n'étaient pas du reste dans plusieurs dimensions sociétales de la vie. Il s'agissait des conflits fonciers, des conflits liés à la vie conjugale avec tous ses corollaires, ceux liés au vol médité ou donc prémédité, au viol d'une femme, à la sorcellerie, etc. En effet, le manque d'honorer un engagement de mariage avec une fille à qui l'on a promis la main, l'adultère et tant d'autres infractions étaient perceptibles en milieu *yira*. A l'instar des réalités qui se manifestent à travers le monde, il est incroyable de s'imaginer un monde sans tumultes fondé sur une paix solide et perpétuelle.

L'œuvre d'Emmanuel Kant sur le projet de paix perpétuelle en Europe est parlante. Ce projet, qui inspira les fondateurs de la Société des Nations, sembla devenir réalité en 1928, avec le pacte *Briand-Kellog* qui plaça la guerre hors la loi. L'approche dialectique kantienne considère que c'est l'intérêt des hommes et des Etats qui doit les conduire progressivement à se soumettre à la loi morale, facteur de paix. « *Au tribunal de la raison, il n'y a qu'un seul moyen de tirer les États de cette situation turbulente où ils se voient toujours menacés de la guerre, à savoir de renoncer, comme les particuliers, à la liberté anarchique des sauvages, pour se soumettre ainsi à des lois coercitives, et former un État des*

nations qui embrasse insensiblement tous les peuples de la terre.» (Roche, 2002)

C'est dans cette perspective que le peuple *Yira* a su, dans son organisation sociale, établir des règles ou des comportements à suivre pour essayer de mettre sur pied des jalons dans la résolution des conflits dans la société comme le soutient Bernadette Bayada (Bayada et al., 2010 : 65) en indiquant : «*La loi est garante du vivre-ensemble, car il n'y a pas de « vivre avec » (autrui) qui ne soit articulé à un « vivre devant ». La sanction vise donc à rappeler la primauté de la loi et non la prééminence du maître. »* La sanction a comme objectif majeur de réhabiliter l'instance de la loi.

L'énumération des conflits en milieu *yira* peut, sans doute, ne pas être exhaustive. Cependant, il y avait un mode de résolution de conflits en cas d'un différend opposant deux parties antagonistes. Dans l'organisation sociale du *Muyira*, l'aspect juridique n'était pas de moindre importance dans la résolution pacifique des conflits par la réconciliation. Chaque conflit, dans sa dimension significative, correspondait à une véritable manière de procéder afin d'aboutir à une issue plus bénéfique.

III.2. Spécificité des conflits fonciers en milieu yira.

En milieu rural comme en milieu urbain, les conflits fonciers se font sentir de diverses manières et ont fait rage en tout temps, en toute époque et en tout lieu de sorte qu'on les rencontre dans le milieu du *Buyira*. Ils sont en train de devenir de plus en plus nombreux et difficiles à résoudre. L'inventaire à suivre en témoigne.

1. *L'occupation illégale* : Tout acte d'usage ou mieux de jouissance d'une terre ou alors des autres ressources naturelles, d'une habitation quelconque qui ne trouve pas son fondement dans la loi, la coutume soit encore un contrat.
2. *Le conflit des limites* : Il est une contestation portant sur un, deux ou plusieurs fonds voisins. Il peut s'agir d'une expansion, d'un empiètement, d'une destruction des limites matérielles. Il peut agir d'un déplacement d'un lit d'une rivière par le fait d'une personne ou par le fait de la nature et qui change les limites des entités. Ce type de conflit peut opposer des individus, des communautés ou des entités territoriales. Dans ce cas, l'on peut déraciner les signalisations qui sont les plus souvent appelées coutumièrement « *Muhati* » au singulier et « *Mihati* » au pluriel. Ces derniers sont de petits arbrisseaux résistants à la sécheresse et plantés par bouturage et repiquage. Les « *Menze* » sont

par contre des marques taillées sur des arbres comme limites dans une pleine forêt, à l'absence des *Mihati*. De fois, l'on se sert également des arbres appelés *Michimbachimba* comme limites et d'autres arbres symboliques.

3. *Le conflit foncier lié à la succession* : Il s'agit d'un désaccord portant sur une terre ou une maison née du fait de contestation de la qualité d'héritier, du partage de l'héritage, de la gestion de l'héritage, des interprétations divergentes, des transactions foncières conclues entre le défunt, de son vivant, et des tiers en conflit, provient souvent de l'application des pratiques coutumières discriminatoires à l'égard de certaines personnes, comme les enfants, les femmes, les « *marginalisés* », de la tradition de l'oralité avec une absence de testament, etc. Ces conflits peuvent naître également d'une dispute entre époux et épouse avec les enfants autour d'une parcelle, d'une concession ou d'une maison attribuée à la rivale ou à la marâtre.
4. *Le stellionat* : c'est le fait de vendre ou de donner en garantie un champ, une parcelle ou une maison sans avoir l'autorisation du propriétaire.
5. *La spoliation* : Le fait pour une personne d'entrer en possession d'une terre qui ne lui appartient pas par l'usage de la violence, de l'abus dû donc à la fraude. Tel est le cas d'une intrusion forcée ou à base d'une décision irrégulière d'une autorité dans le champ, la parcelle ou la maison appartenant à l'auteur d'un forfait, (viol, tuerie, manquement grave à l'autorité coutumière, etc.) ou à ses membres de famille par la famille de la personne victime.
6. *La destruction des cultures* : C'est le fait pour une personne ou des bêtes d'une personne d'arracher, de dégrader, de couper, de détériorer des cultures, des récoltes, etc.
7. *L'expropriation irrégulière* : c'est la contestation née du fait du déguerpissement ou de la menace de déguerpissement d'une population pour des raisons d'intérêts publics, sans le respect de la procédure ou de droit foncier sujets à l'exploitation. En ce sens, l'injustice se tape une place de taille de fois ; la corruption se manifeste autour des conflits ou des différends au sein d'une communauté ou entre deux groupes d'hommes. Et Thomas Gordon renchérit : « *D'un bout à l'autre de leur vie, dans la plupart des relations, les gens ont employé (ou ont été victimes) des méthodes gagnantes – perdantes pour résoudre un conflit.* » (Gordon, 1990 : 25)

8. *Le conflit foncier lié au regroupement des villages* : Ce conflit se manifeste à travers une revendication des droits sur une terre coutumière érigée en regroupement de villages impliquant des anciens terriens contre les occupants actuels ou des actuels contre les autorités locales, ou encore les anciens occupants contre les autorités locales.
9. *Les conflits liés aux champs abandonnés* : Ce litige naît d'une revendication des droits sur une terre rurale déclarée abandonnée par l'autorité coutumière ou pas. Il peut opposer les premiers exploitants ou occupants aux exploitants actuels de champs abandonnés, ou les premiers exploitants aux autorités coutumières.
10. *Les conflits liés à l'exploitation des pâturages communautaires ou collectifs* : c'est une contestation née de la jouissance, du contrôle ou de l'affectation d'un pâturage. En matière foncière à telle ou telle autre infraction correspond une sanction. Les formules de gestion de la terre s'avèrent spécifiques selon chaque coutume. L'on retient que les conflits en milieu *Yira* restent une réalité épars, étant donné que certains comportements antisociaux et caractérisés d'inhumains provoquaient un tollé dans l'harmonie humaine en dépit des règles sociales devant conduire les hommes à une société plus humaine et harmonieuse. De ce qui précède et dans cette culture d'oralité contraire à celle d'aujourd'hui où tous les dispositifs juridiques sont écrits, les *Yira* d'antan avaient donc des principes préétablis proportionnellement, ou réservés à telle ou telle autre infraction commise dans la société.
11. *Cas de vol* : La sanction était claire pour les récidivistes. Les hommes du village pouvaient ordonner que le voleur soit brûlé vif, une sanction de peine de mort ou de perpétuité comme c'est le cas aujourd'hui. Dans son sens plus large, une sanction est le moyen destiné à assurer le respect de l'exécution effective d'un droit ou d'une obligation. En un sens restreint, elle est la peine infligée à l'auteur d'une infraction en vue de le punir (Badaya et al., 2010 : 41-49).

Notons que cet aspect était considéré comme le dernier recours pour un voleur qui n'inspirait plus confiance ni espoir de changement de conduite au regard de sa capacité de nuisance et de l'ampleur de sa méchanceté humaine, car étant haï par la société. Dans l'histoire, l'on retient dans certains cas que le voleur pouvait être brûlé en présence de ses familiers; son père pouvait aussi l'étrangler avec la sangle de sa propre gibecière. Visiblement, cette pratique se faisait de cette manière faute d'existence des structures des droits de l'homme et des structures des maisons carcérales. Toutefois, les vols simples étaient

passibles d'amandes simples, voire la restitution quantitative de ce qui a constitué le vol sur décision du comité des sages des villages.

En cas de mort lors d'une dispute, l'amande équivalait à une femme qu'on proposait à la famille de la victime. Pourquoi une femme ? Celle-ci était considérée comme le symbole de la réconciliation entre des familles belligérantes. En cas d'adultère en milieu *yira* traditionnel, tout comme de nos jours, ce manquement constituait alors un grand crime. Comme sanction pour l'adultère consommé, celui qui a commis le forfait payait 7 chèvres sans aucune autre forme de négociation. Dans certains cas, l'époux de la femme adultère pouvait découper à la machette le fautif dans la mesure du possible pour mettre fin à son aventure et décourager cette pratique antisociale. A part l'amande de 7 chèvres, l'on pouvait payer aussi 14 houes, chose dont le coup ne pouvait être supporté que par un nanti qui a des moyens suffisants. Au-delà de ce premier aspect, une autre sanction rigoureuse et de taille consistait à lier une corde sur le sexe de l'homme adultère et le faire circuler nu à travers tout le village au su et au vu de tout le monde, adultes et enfants.

Nous savons bien, avec Bernadette B., que ces situations de violences déclenchent souvent d'autres violences : violences des personnes qui sont niées, brimées, quand ce n'est pas le retournement vers soi des violences subies. C'est pour elles, les besoins de se faire reconnaître et d'affirmer, au-delà du déni dont elles sont victimes, qu'elles existent avec leur vérité. L'approche négative et l'image négative transforment inévitablement le conflit de besoins en conflits de personnes. D'autres situations ignobles pouvaient être constatées : la violence de la situation d'injustice, la violence de la réaction des victimes, la violence de la répression.

Cette pratique qui paraissait inhumaine quand bien même considérée comme une sanction drastique, était beaucoup plus pratiquée en Chefferie des *Bashu*, plus précisément en Groupement de *Malio*. Cette sanction est dite « *o Musango w'e Malio* ». Le paria était également détesté dans la société, car on le considérait comme une personne impure. Il ne pouvait regagner le village qu'après avoir eu la chance de coucher par force une autre femme dans des régions lointaines en présence de son oncle. Ce second acte était considéré comme un acte de purification, mais aussi une sorte d'amande. Bien évidemment, l'humanisme et le respect de la dignité humaine semblaient donc être foulés au pied par rapport à l'approche constructive pouvant faire émerger une nouvelle amorce du conflit. Evidemment, la dignité humaine doit être observée au cours de l'instruction de différents dossiers en matière de conflits.

En restant sur la ligne de tire dans la dimension de l'humanisme, c'est la résolution non violente du conflit qui vaut la peine d'être respecté. La résolution d'un conflit doit suivre des étapes pour aboutissement pacifique. Cela dépend du besoin ou de l'intérêt d'un conflit : définir un temps pour parler, exprimer clairement l'objet du conflit, résumer le problème en identifiant les causes, explorer les solutions possibles et les examiner soigneusement en recherchant les avantages, les inconvénients, les conséquences dans le présent et pour l'avenir. Il faut que la solution retenue soit acceptable pour les deux parties, réalisable, adaptée aux besoins, respectueuse de la relation (Badaya et al., 2010 : 11-20).

C'est dans ce sens que l'on peut distinguer deux catégories de conflits, à savoir les *conflits constructifs* et les *conflits destructifs*. L'on parle des *conflits constructifs* lorsqu'ils entraînent l'expérience qui permet d'éviter les futurs conflits. Ce qui entraîne un climat coopératif lorsqu'il place les divers objectifs du groupe avant ceux des personnes. Cela est source de production d'idées créatives qui permettent le réexamen des opinions et des idées. Les *conflits destructifs* sont ceux qui entraînent un climat compétitif à outrance.

A en croire Bernadette Bayada (2010 : 11-20), un bon nombre de chercheurs arguent : « *Si je veux rompre le cycle négatif du conflit, plusieurs facteurs doivent être réunis. Tout d'abord, je dois accepter de m'interroger sur ce qui favorise l'escalade du conflit ou, au contraire, contribue à l'apaiser. Comment faire pour éviter la violence ? Comment maîtriser la peur ? Nos stress ? Est-ce qu'on avance vers une vraie solution ? Il faut que j'affiche clairement ma volonté de trouver une nouvelle approche et mon intention de rechercher des outils efficaces pour y parvenir. C'est en apprenant à identifier les logiques des conflits et à construire des modes d'intervention adaptés que je peux comprendre que le conflit n'est pas par nature destructeur et aliénant. C'est la façon de le gérer qui lui donne une valeur constructive ou destructive.* »

III.3. Modes de résolution des conflits en milieu *yira*

Dans le microcosme *Yira*, comme diraient certains pendant que d'autres parlent d'une nation *Yira*, l'on n'est pas d'emblée et généralement belliqueux ou conflictuel. Toutefois, les divers conflits sus-évoqués existaient, en particulier ceux liés au domaine foncier. Leur origine était donc, dans la plupart, l'envie de la conquête des terres. Des fois, cela se passait entre les habitants des villages voisins suite à la convoitise. A plusieurs reprises, les conséquences étaient néfastes selon les témoins tellement que des pertes en vies humaines pouvaient être enregistrées. Et aussi les vaincus étaient largués sur le chemin de

l'exode, ou devenaient carrément des serviteurs, voire des esclaves. A ce niveau, c'était une sorte de loi de la jungle qui régnait dans le monde traditionnel dominé par le plus fort.

Toutefois, en cas de disputes pour des terres entre deux lignées, seuls les hommes du village, en commençant par les plus anciens, pouvaient trancher l'affaire, sans parti pris et à la lumière des réalités précédentes lors de l'acquisition de cette terre. En effet, seuls les concernés pouvaient présenter auprès du jury constitué des sages du village pour que chacun soit rétabli dans ses droits. Cependant, la justice populaire pouvait être observée avant ou après le verdict. Cette justice populaire était être exécutée par la partie lésée comme une « vengeance » dite « erikisha ». Mais généralement, l'on faisait des concessions entre les deux parties.

Or, selon « *Africae Terrarum* » et « *Africae Munus* », le conflit amène une authentique réconciliation, celle qui engendre alors une paix durable dans la société. Les protagonistes sont certes les autorités gouvernementales et les chefs traditionnels, mais aussi de simples citoyens. Après un conflit, la réconciliation souvent menée et accomplie dans le silence et la discrétion restaure l'union des cœurs et la coexistence sereine. Grâce à elle et après une longue période de guerre, des nations retrouvent la paix ; des sociétés, profondément blessées par la guerre civile ou le génocide, reconstruisent leur unité (*Africae terrorum et Africae munus*, 2003 : 142).

Partant, les Pères synodaux estiment que « *pour devenir effective, la réconciliation devra être accompagnée par un acte courageux et honnête, la recherche des responsables de ce conflit, ceux qui ont commandité les crimes et qui se livrent à toutes sortes de trafics et la détermination de leur responsabilité. Les victimes ont droit à la vérité et à la justice.* » (*Ibidem*, 2003 : 142) L'on retiendra que la réconciliation est sensée donc surmonter les crises, restaurer la dignité des personnes et ouvrir la voie au développement et la paix durable entre les peuples à tous les niveaux.

Dans cette même lancée, pour raison de conquête de terres, certains *Yira* utilisaient des mercenaires et des terroristes avec la mission de tuer les seigneurs ou propriétaires des terres. On les appelait des *-Vasombi-*. A son tour, une fois maîtrisé, le *-Musombi-* était voué sans procès à la mort comme sanction indiscutable. Les *Vasombi* étaient plus souvent les *Vakondi* à la recherche officieuse de nouvelles terres et tuaient-rasaient- tous ceux qu'ils rencontraient sur leur passage afin de supprimer toute contestation future. Cette l'histoire nous apprend que les conflits avec les étrangers débouchaient sur des difficultés et pouvaient changer en victoires. Cependant, le conflit entre frères, tout semblait

difficile. « *Et pourtant, l'on reste toujours des frères malgré les différentes expériences trop douloureuses* », indique B. Bernadette.

III.3.1. De la procédure pénale et civile en milieu *Yira*

Parler d'une procédure pénale et civile dans ce contexte permet de bien nous inscrire dans la logique ultime de notre point de départ à la lumière de la société traditionnelle *Yira*. La matière pénale est celle qui traite des infractions et des peines y afférentes. En milieu *Yira*, cette procédure était bel et bien observée. La comparution était volontaire, mais la saisine d'office était possible au cas où le Chef du village qui décidait de convoquer un délinquant devant la chambre de décision des Chefs du village.

Bien plus, avant cette étape, les sages du village devaient bien mener des enquêtes pour se rendre compte de la véracité des faits dont la personne était chargée grâce à une pratique qu'on appelait « *ovwenda* », pratique consistant à faire boire une quantité d'eau au suspect ; si le coupable n'en mourait pas, son dossier était classé sans suite. Cette pratique pouvait être utilisée de différentes manières, soit l'on pouvait tracer une ligne à franchir sur la route ; soit on chauffait à rouge un couteau que l'on passait sur la jambe du suspect. S'il était brûlé, cela confirmait qu'il était coupable ; soit encore si on faisait passer la plume d'une poule sur un couteau chauffé, et si elle brûlait, c'était un signe de culpabilité ; soit on jette une perle aux yeux si elle y reste, les infractions étaient avérées.

III.3.2. De la résolution des conflits à nos jours en milieu *Yira*

Eu égard à ce qui précède, un regard comparatif sur notre sujet de recherche révèle que le microcosme *Yira*, hier et aujourd'hui, a toujours été géré par des lois pouvant palier la délinquance sociale, en vue de limiter les infractions et contrecarrer une anarchie sociale. Il s'avère que connaître et ne pas commettre les infractions en matière foncière nous évitent des ennuis. Alors qu'hier, le *Yira* ne faisait pas recours aux Cours et Tribunaux comme c'est le cas aujourd'hui ; la donne a changé. A cause de la présence des institutions judiciaires qui pullulent dans la région depuis l'arrivée des colons, la résolution des conflits s'est greffée sur les textes préétablis par l'arsenal juridique. Des lois et édits sur le conflit foncier ont été élaborés.

Dès lors, le processus de résolution d'un conflit s'effectue en tenant compte du cycle mis en œuvre allant de l'organisation, du fonctionnement et de la compétence judiciaire, de la procédure pénale et civile conformément aux règles observées pour bien trancher un différend. Il faut noter toutefois

aucun garde-fou n'est mis en place en termes de sanctions tel que prévu socialement par les institutions juridiques. Aux infractions correspondent des peines. Donc nier l'existence de conflits en milieu *Yira* serait réduire ce microcosme ethnique en un univers austère fondé sur une harmonie sociale de non-corruptibilité humaine.

Tout cela prouve en suffisance que le milieu *Yira* n'est pas épargé quand bien même n'abritant pas d'abord un peuple conflictuel et belliqueux. Au demeurant, nous avons constaté que dans la société *Yira*, étaient préétablies des règles spécifiques dans le temps pour essayer d'astreindre et décourager la délinquance sociale en cas d'un manquement au sein de la société, quand bien même tout se faisait dans l'oralité, rien n'ayant été écrit comme c'est le cas pour aujourd'hui.

À quoi bon minimiser, par exemple, l'existence du comité des sages du village qui n'hésitaient pas de siéger lorsqu'il s'agissait de résoudre un problème ou un différend entre deux parties en discordance afin de remettre chacun dans ses droits, après toute la procédure ayant été respectée ? Tout compte fait, il s'avère que, dans la tradition *Yira*, la résolution des conflits demeure une réalité sans corruptibilité alarmante telle que cela se manifeste de nos jours à la suite d'une justice à double vitesse.

Bibliographie

Africae terrarum et Africae munus, Textes de référence. Kinshasa, Editions. IPCM, 2003.

BAYADA, Bernadette et al., *Conflit, mettre hors-jeu la violence, non-violence, actualité*, sl, 2010.

DEFOIS, Gérard, *Pour une éthique de la culture*. Paris, Centurion, 1988.

GORDON, Thomas, *Cadres et dirigeants efficaces*. Paris, Belfond, 1990

LE BRETON, David, *L'interactionnisme Symbolique*. (Quadrige). Paris, Presses Universitaire de France, [2008] 2012.

MASHAURI KAMBITE, Kule, *Qui sont les Yira : Nande ou Konjo ? Histoire d'une perte d'identité*, dans *Zaire-Afrique* Volume 22 (1982) 168, p.495-506

MULLER, Jean-Marie, et SEMELIN, Jacques, *Comprendre la non-violence*. (Non-violence Actualité), 1995.

MUWIRI KAKULE et al., *Identité culturelle dans la dynamique du développement communautaire*, Louvain-La-Neuve, 2002.

PINTO, Roger et GRAWITZ, Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, éd. Dalloz, 1971.

RICCARD, A., *La paix préventive*. Paris, Editions Salvator, 2005.

TSONGO TEMBO, *Les migrations des Banande*, sl, 1990.